

Report de crédits professionnels

08 avril 2020



L'UNION DES ARCHITECTES

Pour accompagner vos besoins de trésorerie, en complément ou en lieu et place du nouveau prêt garanti par l'Etat (cf. [fiche #9](#)), vous pouvez demander à différer le paiement de vos crédits, sans frais durant la période de crise sanitaire. Si vous avez un prêt en cours mais une trésorerie qui a trop fondu pour honorer vos échéances, il convient donc de vous adresser à votre banque.

À noter que certains établissements bancaires ont pris la décision d'appliquer à leurs clients un report de prêt automatiquement, sans demande préalable donc.

1. Crédits concernés

Crédits professionnels à moyen ou long terme. Indépendants, micro-entrepreneurs et TPE sont concernés.

2. Durée du différé de paiement : Six mois maximum de différé, sans frais.

3. Effets du différé

- **Suppression des pénalités** et des coûts additionnels classiques de reports d'échéances et de crédits des entreprises.
- Les intérêts produits durant cette période seront ajoutés au capital restant dû et la durée d'amortissement du prêt sera allongée de six mois.
- Votre éventuelle cotisation d'assurance décès restera elle prélevée pendant la pause.

4. Étude du dossier

Mise en place de **procédures accélérées** d'instruction de crédit pour les situations de trésorerie tendues, étude et acceptation des dossiers dans un délai moyen annoncé de **5 jours**.

5. Modèle de demande de report des mensualités d'un emprunt sans frais

(Compte tenu du service dégradé actuel de la Poste, courriel à adresser sur boîte mail sécurisée de votre conseiller bancaire habituel)

Lieu, le XX mars 2020

Prénom, Nom du conseiller bancaire

Nom de l'établissement bancaire

Adresse de l'agence

Code postal, ville

Objet : Report sans frais des mensualités d'emprunt

Chère Madame, cher Monsieur,

Dans le contexte sanitaire et économique très dégradé que nous nous connaissons actuellement, les banques françaises se sont engagées à reporter jusqu'à 6 mois le remboursement des crédits des entreprises, sans frais, tel qu'annoncé dans le communiqué de presse de la Fédération Bancaire Française datée du 15 mars 2020.

Je vous sollicite donc pour bénéficier d'un report de 6 mois pour mes échéances de remboursement d'emprunt (Référence). Il serait nécessaire que ce report de mes mensualités de prêt puisse être mis en place très rapidement (Indiquer éventuellement quelques éléments généraux sur la situation de l'agence).

Dans l'attente de votre retour prompt et positif, je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

6. En cas de difficultés avec votre banque

Par ailleurs, si vous rencontrez des difficultés avec un établissement financier, vous pouvez **saisir via son site internet le médiateur du crédit**, dispositif public. Ses services vous contacteront en principe dans les 48 heures pour vérifier le bien-fondé de votre demande et tenter de débloquer la situation.

Source : Communiqué du 15 mars de la Fédération Bancaire Française regroupant 340 établissements bancaires

